

4.1 Découpe des cloisons latérales, Intégration de fenêtres hors usine

Sur les modèles Combi/fourgon tôlé, la carrosserie et la plate-forme constituent une entité autoportante. Il est interdit de supprimer des éléments faisant partie de cette entité autoportante sans les remplacer par d'autres.

Les cloisons n'ont aucune fonction portante. Les modifications de ces cloisons, allant même jusqu'à leur suppression, sont autorisées.

Remarque importante :

Il n'est pas possible de modifier le cadre de pavillon externe sur les véhicules équipés d'airbags de tête latéraux.

Découpe des cloisons latérales

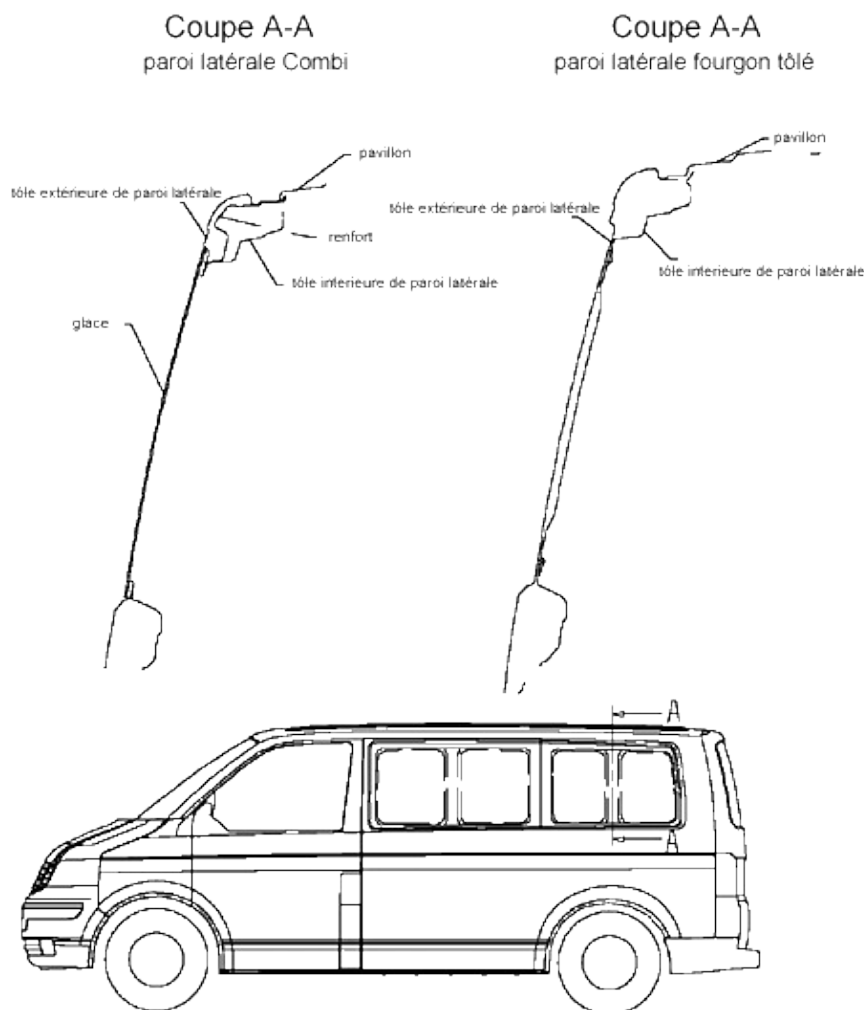
L'intégration de fenêtres sur un véhicule étant une opération complexe et coûteuse, **il est fortement recommandé de sélectionner parmi les versions disponibles d'usine (voir catalogue) les fenêtres nécessaires.**

Toute découpe de tôle destinée à recevoir une fenêtre, une porte, un volet, une aération devra être pratiquée exclusivement entre les éléments porteurs (les montants, le cadre de pavillon et le plancher). Il est interdit de procéder à un découpage sur les éléments porteurs, ceux-ci doivent garder intégralement leur fonction portante. Toute zone découpée doit être entourée d'un cadre enveloppant et relié de manière solidaire avec les éléments porteurs avoisinants.

Intégration de fenêtres hors usine

Si une intégration hors usine de fenêtres est inévitable, la procédure suivante est envisageable :

1. Découper la tôle extérieure le long de la tôle intérieure de l'encadrement de fenêtre et intégrer une glace. (Les glaces seront uniquement collées) Différences entre Combi/ et fourgon tôlé concernant les fenêtres: voir schéma ci-après.
2. Si les fenêtres à intégrer sont plus petites que celles proposées sur le schéma ci-après, procéder comme suit: Le découpage sera effectué exclusivement entre les montants. Il est interdit de procéder à tout découpage sur les éléments porteurs, ceux-ci doivent garder intégralement leur fonction portante. Le découpage doit être équipé d'un cadre sur tout son pourtour. Ce cadre est à relier de manière solidaire avec les éléments portants avoisinants.



Vous trouverez d'autres informations concernant les transformations aux chapitres suivants :

- [Cotes et poids \(chap. 2.1\)](#)
- [Schémas cotés du châssis \(chap. 2.4\)](#)
- [Cotes maximales \(chap. 2.6\)](#)
- [Points d'ancrage de série pour les carrosseries spéciales \(chap. 2.7\)](#)
- [Galerie porte-bagages, charges autorisées sur le pavillon \(chap. 3.1\)](#)
- [Ailes et passages de roues \(chap. 3.2\)](#)
- [Pose d'équipements additionnels \(chap.3.3\)](#)
- [Levage du véhicule \(chap.3.7\)](#)
- [Protection de la batterie du véhicule \(chap. 3.8\)](#)
- [Installation de prises de force \(chap. 3.9\)](#)
- [Système de freinage \(chap.3.11\)](#)
- [Raccordement électrique \(chap. 3.15\)](#)
- [Feux clignotants sur les véhicules avec surlargeur \(chap. 3.18\)](#)
- [Découpes de pavillon \(chap. 4.2\)](#)
- [Remarques générales sur les modifications des véhicules de série \(chap. 4.5\)](#)
- [Découpes sur la paroi arrière de la cabine du conducteur \(chap. 5.2\)](#)
- [Perçage sur le cadre de châssis \(chap. 5.3\)](#)
- [Soudage sur le cadre de châssis \(chap.5.4\)](#)
- [Allongements de l'empattement et allongement du porte-à-faux \(chap. 5.5\)](#)
- [Cadre auxiliaire, cadre de montage \(chap. 5.6\)](#)



- Carrosseries avec centre de gravité élevé (chap. 5.7)

Remarque: Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques. La version électronique des directives de montage (directives de montage en ligne) et elle seule fait foi quant à l'actualité des informations. Etat au juillet 2010